

# PROJET DE VIE



**GERIATRIE (USLD - EHPAD)**

## **PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL**

### Préambule

Le projet de vie de Gériatrie (USLD – EHPAD) du centre hospitalier de Somain repose sur le concept de prise de soin de la personne âgée dépendante et sur quelques principes.

Tout d’abord, la personne accueillie est un citoyen à part entière dans un environnement serein et sûr, adapté à ses besoins, à son état et à sa dignité.

Ensuite, les soins proposés par l’établissement ont pour objectif l’amélioration de la qualité de vie, la préservation et le maintien de l’autonomie de nos résidents ainsi que l’atténuation des souffrances causées par l’état de dépendance.

Enfin une équipe d’animation a pour mission de promouvoir le maintien de l’identité sociale des personnes hébergées autour de notions de respect de la personne, de bienveillance, de dignité et de liberté.

Ce projet s’inspire de la charte des droits et libertés de la personne accueillie et s’inscrit dans une démarche d’amélioration continue de la qualité des prestations.

Les objectifs principaux sont de préserver et maintenir l'autonomie de la personne âgée dépendante, afin de pouvoir lui assurer une qualité de vie en prenant en compte ses besoins socioculturels.

Il s'agit pour le résident de trouver sa place au sein de l'EHPAD et de s'adapter à cette nouvelle vie.

Pour cela, ce projet va permettre de garder tant que possible les habitudes de la personne âgée, en tentant un consensus du côté institutionnel (collectif) et du côté du résident (individuel).

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

Le projet de vie s'appuie sur un recueil de données à l'entrée du résident, ses besoins et envies, son projet d'animation en fonction de son état de dépendance et son projet de soins.

Ce projet est évalué trimestriellement dans le cadre de réunions de synthèse en équipe pluridisciplinaire afin de permettre des réajustements.

Le projet de vie de Gériatrie (USLD – EHPAD) du centre hospitalier de Somain repose sur 5 axes définis comme suit:

AXE 1: Prendre en considération les valeurs, attentes, souhaits, et désirs de chaque résident, quelque soit son degré de dépendance.

AXE 2: Préserver le rôle social du résident

AXE 3 : La qualité de vie de chaque résident est une préoccupation constante des personnels de Gériatrie (USLD - EHPAD)

AXE 4 : Maintenir et préserver l'autonomie des résidents

AXE 5 : Le respect des droits et libertés du résident

Une évaluation trimestrielle (ou ponctuelle en cas de nécessité) du projet de vie et de soins<sup>1</sup> est effectuée en réunion de synthèse pluridisciplinaire et avec le résident ou son représentant si cela est possible. Celle-ci vise à repérer d'éventuels problèmes et de réajuster les objectifs du projet de vie, stimuler le résident, diminuer les situations d'anxiété, favoriser un climat de bien-être, maintenir les relations par le biais d'activités et de techniques de soins.

---

<sup>1</sup> Projet de vie et de soins

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

### Axe 1 – Prendre en considération les valeurs, attentes, souhaits et désirs de chaque résident, quel que soit son degré de dépendance

Objectifs		Moyens	Actions du projet de vie individuel
<u>Objectif 1</u>	Le désir profond du mode de vie du résident est respecté. Ses avis sont pris en compte à chaque fois que cela est nécessaire et possible même sous protection légale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La chargée des admissions rencontre les familles avant leur admission</li> <li>• Recueil des données nécessaires dans le dossier de soins</li> <li>• Présence d'un soignant à chaque admission pour connaître au maximum les habitudes de vie du patient (favoriser le dialogue avec les familles)</li> <li>• Mise en place d'au moins 2 référents pour chaque patient (1 IDE + 1 AS), liens avec familles et avec les différents intervenants au sein de la structure, connaissance optimale du patient.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiche d'entrée à remplir</li> <li>• Référents AS et IDE à désigner pour personnaliser l'accueil</li> </ul>
<u>Objectif 2</u>	Le confort moral et physique et la qualité de vie du résident sont l'objectif du personnel de l'unité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Architecture adaptée : dispositions des pièces, couleurs utilisées (couleur identifiant chaque secteur)</li> <li>• Des chambres avec du mobilier adapté et confortable permettant une décoration personnalisée. Equipées de lit adapté, fauteuil, chevet, armoire (avec code). Prévoir une pièce d'eau avec lavabo à hauteur ergonomique, miroir et WC rehaussé.</li> <li>• Locaux communs : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Salle à manger, salon avec TV et bibliothèque, fauteuils détente.</li> <li>✓ A l'extérieur un espace clôt et aménagé spécifique et adapté (jardin, bancs...)</li> <li>✓ Une salle de bain avec baignoire médicalisée, un espace esthétique et un espace coiffure.</li> </ul> </li> </ul>	
<u>Objectif 3</u>	La participation des familles, des amis, et des bénévoles au maintien de la qualité de vie du résident est encouragée et facilitée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des familles pour certains évènements sur invitation</li> <li>• Les familles sont prévenues dès que le patient part en animation et y sont le plus souvent conviées</li> <li>• Une information sur toutes les activités est donnée par voie d'affichage dans le hall d'accueil et possibilité de s'inscrire pour pouvoir organiser les animations en fonction du nombre de personnes présentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La famille participe à certains évènements et doit en être informée</li> <li>• Le résident participe à certains évènements</li> <li>• Si sortie extérieure, la famille est informée.</li> <li>• Faire remplir le questionnaire de satisfaction</li> </ul>
<u>Objectif 4</u>	La vie affective, familiale, amicale et sexuelle du résident est respectée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visites en fonction des horaires d'ouverture</li> <li>• Autorisations de sortie</li> <li>• Présence des familles au moment des repas, celles-ci peuvent également prendre leur repas</li> <li>• Création de petits salons ou petits espaces dans chaque aile pour que le résident puisse passer un moment avec sa famille ou ses amis</li> <li>• Le patient pourra aussi recevoir sa famille dans sa chambre puisque les chambres seront majoritairement individuelles</li> <li>• Vie sexuelle : possibilité de fermer la porte de sa chambre, le soignant ayant toujours un moyen d'y accéder en cas de besoin (code ou passe)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident peut sortir accompagné</li> <li>• Le résident est libre d'aller et venir</li> <li>• La famille participe aux repas</li> <li>• Le résident souhaite ne pas être dérangé lors de visite dans sa chambre</li> </ul>

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

Objectifs	Moyens	Actions du projet de vie individuel
<p><b>Objectif 5</b></p> <p>La participation volontaire du résident à des activités diversifiées et valorisantes est favorisée, qu'elles soient des activités de la vie quotidienne et/ou de rencontres et loisirs / L'animation est une démarche adaptée et permet l'expression des aspirations de chaque résident</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme d'animation avec participation ponctuelle des soignants</li> <li>• Avoir des animations adaptées aux résidents (lien avec le passé...)</li> <li>• Local pour atelier cuisine avec normes de sécurité</li> <li>• Atelier esthétique animé par des aides soignantes</li> <li>• Avoir du personnel d'animation</li> <li>• Réalisation de photos lors de sorties ... pour avoir des souvenirs et montrer aux familles</li> <li>• Si un résident est capable de partager sa passion, lui donner la possibilité de la partager avec les résidents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident participe à certaines animations (à préciser dans le projet de vie individuel)</li> <li>• Le résident émet des réserves sur l'utilisation de son droit à l'image</li> </ul>
<p><b>Objectif 6</b></p> <p>Chaque résident a la possibilité de participer aux activités religieuses de son choix s'il le souhaite</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aumônerie dans l'enceinte de l'hôpital et lieu de recueillement</li> <li>• Convictions religieuses respectées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident souhaite participer aux activités religieuses (avec leurs familles ou des soignants selon disponibilité)</li> </ul>
<p><b>Objectif 7</b></p> <p>Chaque résident en fin de vie est accompagné. Il termine sa vie naturellement et confortablement, entouré de ses proches, dans le respect de ses convictions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan de formation intègre des actions en matière de soins palliatifs</li> <li>• Respect de l'intimité du résident, de son culte et de ses souhaits</li> <li>• Chaque soignant bénéficie de formation en soins palliatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident en fin de vie peut être pris en charge dans l'unité (après concertation entre médecin traitant et médecin coordonnateur)</li> <li>• La famille souhaite rester le plus souvent possible avec le résident</li> <li>• Prévoir une rencontre avec un psychologue (préciser famille, résident)</li> </ul>
<p><b>Objectif 8</b></p> <p>Inciter chaque résident à exprimer ses sensations, ses souhaits, ses regrets, ses plaintes tout en lui garantissant le respect de son intimité. La stricte observance du secret professionnel sera garantie au résident ainsi que sa liberté de parole</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation du questionnaire de satisfaction comme mode d'expression des résidents</li> <li>• Favoriser la relation entre le résident et son/ses référent(s), relation de confiance afin d'exprimer ses ressentis, espérances, confidences...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir un rendez vous avec la famille</li> <li>• Faire participer le résident / la famille à l'enquête de satisfaction</li> <li>• Transmettre une réclamation à la CRUQPC et assurer l'information du résident et de la famille.</li> </ul>

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

### Axe 2 - Préserver le rôle social de chaque résident

Objectifs		Moyens	Actions du projet de vie individuel
<b>Objectif 1</b>	Lors de l'entrée en UHPAD, les conditions de résidence sont garanties par un contrat explicite.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de séjour remis à l'entrée</li> <li>• Livret d'accueil</li> <li>• Règlement de fonctionnement</li> <li>• Charte des droits et des libertés de la personne accueillie</li> <li>• Avenant pour l'accueil de jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer l'information du résident et /ou de la famille en explicitant les documents remis</li> </ul>
<b>Objectif 2</b>	Chaque résident et ses proches sont informés de façon claire, précise et appropriée sur les droits sociaux lors du retrait du dossier d'inscription en UHPAD. L'assistante sociale peut être amenée à intervenir à la demande du résident.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La chargée des admissions</li> <li>• Procédure de pré admission</li> <li>• Mise à disposition ou affichage d'une liste d'intervenants de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner un RDV avec un intervenant (préciser) pour visite</li> </ul>
<b>Objectif 3</b>	Chaque résident est libre de gérer ses revenus et son patrimoine, en l'absence de tutelle, en fonction des conditions prévues au règlement intérieur et des possibilités techniques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de mise sous protection des biens. Signalement fait lors de doutes.</li> <li>• Argent déposé au coffre (voir règlement)</li> <li>• Petites dépenses faites selon le cas par les proches, ou le gérant de tutelle</li> <li>• Accompagnement par des soignants pour des achats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remettre au résident de l'argent de poche</li> <li>• Faire une demande d'argent pour une sortie ou une animation</li> </ul>
<b>Objectif 4</b>	En l'absence de tutelle, la garantie d'expression des droits civiques est assurée à chaque résident.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vote : note de service, vote par correspondance ou par procuration</li> <li>• Maintien du droit de vote pour les personnes sous tutelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas d'élection, le résident souhaite donner une procuration</li> </ul>
<b>Objectif 5</b>	Chaque résident est protégé contre les agressions et maltraitements physiques, psychiques et morales. Il n'est l'objet d'aucune violence.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect de la personne : plan de formation en place</li> <li>• Protocole de contentions</li> <li>• Protocole d'agitation d'un résident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prendre des mesures particulières (préciser) pour la protection du résident ou d'autre personne</li> </ul>
<b>Objectif 6</b>	Chaque résident est toujours informé des actes effectués en son nom lorsqu'il est sous tutelle.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Information donnée au résident en lien avec la Loi du 4 mars 2002</li> </ul>	
<b>Objectif 7</b>	Chaque résident garde la maîtrise de son courrier, en référence au livret d'accueil.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modalités du livret d'accueil</li> <li>• Mise en place de boîtes aux lettres</li> </ul>	

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

Objectifs		Moyens	Actions du projet de vie individuel
<u>Objectif 8</u>	Un mode d'expression et de participation des résidents, des familles et des personnels à l'organisation de l'unité est mis en place. Il comprend des représentants des résidents, des familles et du personnel.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Questionnaire de satisfaction</li> <li>• 1 représentant des familles siégeant au CA</li> <li>• 1 représentant des familles participant au projet de vie</li> <li>• Réunions avec les familles</li> <li>• Conseil de la vie sociale (décret du 25/03/2004)</li> <li>• Boite à suggestion</li> <li>• Panneaux d'information : activités du jour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir réunion avec la famille</li> <li>• Participe au conseil de vie sociale</li> </ul>
<u>Objectif 9</u>	Des partenariats sont favorisés afin d'ouvrir l'unité sur l'extérieur et de faire participer à la vie du résident.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet avec un collègue de la ville, visite une fois par semaine</li> <li>• Semaine bleue ; projets d'animation sur l'extérieur</li> <li>• Convention écrite entre l'établissement et les bénévoles avec un ou des référents</li> <li>• Développer le partenariat avec les associations (école de musique, club du 3ème age ...) Rencontres Inter générations.</li> <li>• Appel aux familles pour mettre leur talent artistique à disposition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir la participation du résident à des interventions extérieures (repas, rencontres....)</li> </ul>

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

### AXE 3 – La qualité de vie des résidents

Objectifs		Moyens	Actions du projet de vie individuel
<u>Objectif 1</u>	Les besoins de mobilisation et de déambulation sont pris en compte.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Kinésithérapie sur prescription</li> <li>• Aménagement des couloirs</li> <li>• Rampe, fauteuils roulants</li> <li>• Aménagement du circuit</li> <li>• Favoriser les repères : (espace et temps)</li> <li>• Structure plein pied (avec sécurité pour les mouvements)</li> <li>• Accès et vue sur l'extérieur</li> <li>• Lever quotidien</li> <li>• A l'admission :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Recueil des données bilan d'autonomie. Documents signés entre soignant référent /famille et résident (afin de faciliter la connaissance approfondie du patient)</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir les informations sur les habitudes du résident</li> <li>• Le résident doit bénéficier d'une prise en charge kiné</li> <li>• Le résident doit bénéficier d'une prise en charge de psychomotricité</li> <li>• Le résident doit être motivé pour la marche</li> </ul>
<u>Objectif 2</u>	Tout changement de chambre se fait en concertation avec le résident et/ou ses proches selon les disponibilités du service.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service tient compte des demandes des familles, pour les changements de chambre</li> <li>• Selon état de santé physique et psychologique du résident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un changement de chambre et appeler la famille pour information</li> </ul>
<u>Objectif 3</u>	La chambre est l'espace privatif de chaque résident. Il est libre de s'y tenir ou de participer à la vie collective selon son désir.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du désir de rester dans la chambre quand il est manifesté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résident pris en charge individuellement en animation (reste en chambre)</li> <li>• Le résident peut rester dans sa chambre</li> </ul>
<u>Objectif 4</u>	Chaque résident dispose d'un service convivial, de repas équilibrés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repas protéines le soir (sur prescription médical)</li> <li>• Repas servis en chambre ou en salle à manger</li> <li>• Respect du choix du voisin de table</li> <li>• Chariots spécifiques (chaud/froid)</li> <li>• Questionnaire de satisfaction</li> <li>• Commission des repas</li> <li>• Aménagement de la salle à manger</li> <li>• Respect des régimes et goût</li> <li>• Respecter le temps de la prise de repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident doit bénéficier d'un régime adapté à son état et prescrit par un médecin (préciser le type du régime)</li> <li>• Le résident est servi en chambre</li> <li>• Le résident est servi en salle</li> <li>• Connaître les goûts du résident</li> </ul>
<u>Objectifs 5</u>	Chaque résident a la possibilité d'agrémenter sa chambre de petit mobilier et objets personnels familiers conformément à ses souhaits et au règlement intérieur de l'unité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement intérieur et contrat de séjour</li> <li>• Décoration personnelle possible</li> <li>• Mobilier fixé ou renforcé</li> <li>• Table de nuit avec réfrigérateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaître les souhaits du résident</li> <li>• Apporter une aide au résident pour la décoration intérieure</li> <li>• Des dispositions particulières sont prises pour l'aménagement (préciser)</li> </ul>

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

Objectifs	Moyens	Actions du projet de vie individuel
<b>Objectif 6</b> Chaque résident utilise à sa convenance les équipements sanitaires de l'unité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition de toilettes dans le couloir</li> <li>Respecter les habitudes du résident</li> <li>Salle de bains</li> <li>Baignoire ergonomique (bain relaxant)</li> <li>Cabinet de toilette dans chaque chambre</li> <li>Bain massage sur prescription, effectués par la psychomotricienne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'hygiène du résident fait l'objet de consigne particulière (préciser au dossier)</li> </ul>
<b>Objectif 7</b> Chaque résident a la possibilité de se vêtir chaque jour proprement et de façons adaptée. Respecter les habitudes vestimentaires de chaque résident.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recueil de données</li> <li>Linge lavé, étiqueté</li> <li>Trousseau à l'entrée</li> <li>- 4/6 tenues hiver/été plus nécessaire de toilette</li> <li>Sensibiliser la personne à l'harmonie des couleurs de vêtement</li> <li>Restreindre l'uniformité</li> <li>Supprimer les grenouillères au profit de body</li> <li>Création d'une utilité propre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consignes particulières concernant l'habillement (préciser au dossier)</li> </ul>
<b>Objectif 8</b> L'unité propose les services de coiffeuse, soins esthétiques, gymnastique douce et bibliothèque.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Salle spécifique                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ coiffure</li> <li>✓ soin esthétique</li> </ul> </li> <li>Dans le cadre d'une salle modulable, mise en place d'une salle de gym douce, avec matériel adapté, relaxation assurée par une psychomotricienne</li> <li>Abonnement de certain patient à des revues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le résident doit bénéficier d'activités corporelles (préciser au dossier)</li> <li>Le résident souhaite lire</li> </ul>
<b>Objectif 9</b> Chaque résident conserve le droit de quitter l'unité de façons temporaire ou définitive	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permissions accordées après avis médical</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le résident peut bénéficier de sortie et s'absenter après information du médecin. Noter si opposition médicale</li> </ul>
<b>Objectif 10</b> formation du personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation gineste</li> <li>Formation continue du personnel                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sur l'évolution de la maladie</li> <li>✓ Nouvelle technique de soins</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Objectif 11</b> Education de la famille sur la pathologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiches de suivies</li> <li>Diagramme de soins</li> <li>Mettre en place des réunions d'information pour la famille a l'entrée du résident</li> <li>Mettre en place un planning réunion de synthèse famille/soignant</li> <li>Soignant référent</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir une réunion, une rencontre avec la famille</li> </ul>

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

### Axe 4 - Maintenir et préserver l'autonomie du résident

Objectifs		Moyens	Actions du projet de vie individuel
<u>Objectif 1</u>	Le maintien de l'autonomie est favorisé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser l'ensemble du support dossier soins et ses différentes fiches</li> <li>• Le patient est acteur de ses soins (toilette, continence, repas), l'équipe préserve le maximum d'indépendance</li> <li>• Evaluation de la grille AGGIR tous les six mois</li> <li>• Réunion de synthèse</li> <li>• Prestations Kiné et psychomotricité</li> <li>• Animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident doit bénéficier d'une prise en charge kiné ou de psychomotricité</li> <li>• Faire évaluation AGGIR</li> <li>• Le résident fait seul... (préciser)</li> <li>• Le résident fait avec aide ... (préciser)</li> </ul>
<u>Objectif 2</u>	Des actions sont mises en place afin de maintenir et de favoriser la mémoire.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation soignant/soigné quotidienne</li> <li>• Prise en charge de la psychomotricienne</li> <li>• Atelier éveil des sens des animateurs</li> <li>• Mise en place de repères temporo-spaciaux dans le service</li> <li>• Mise en place d'une bibliothèque dans le service.</li> <li>• Animation par des jeux de mémoires, lecture, sorties culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident doit bénéficier d'une prise en charge kiné ou de psychomotricité</li> <li>• Le résident lit</li> <li>• Le résident doit bénéficier d'animations (préciser)</li> </ul>
<u>Objectif 3</u>	La prévention de l'incontinence, des chutes, des escarres et des fugues est assurée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Incontinence</b> : accompagnement aux toilettes, chaises percées à disposition, bassin de lit et urinal.</li> <li>• <b>Escarres</b> : protocole en place, indicateur qualité, matériel spécifique (matelas)</li> <li>• <b>Chutes</b> : rampes le long des couloirs, sol lisse</li> <li>• <b>Fugues</b> : portes fermées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident doit être accompagné aux toilettes</li> <li>• Le résident doit bénéficier de mesures de prévention d'escarres</li> </ul>
<u>Objectif 4</u>	Toutes les manifestations de la douleur sont détectées. Des actions sont aussitôt mises en place et leur évaluation est prévue.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation de la douleur (Echelles EVA, DOLOPLUS et ECPA)</li> <li>• Observation et évaluation quotidienne de l'équipe soignante</li> <li>• Transmissions au médecin de l'unité qui prescrit le traitement approprié</li> <li>• Respect de la politique anti-douleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer la douleur</li> <li>• Prévoir un traitement spécifique</li> </ul>
<u>Objectifs 5</u>	Si la contention physique est nécessaire, elle est prescrite par le médecin et sa pratique est réalisée conformément aux recommandations de l'ANAES.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des directives de l'ANAES, et selon le projet médical en vigueur.</li> <li>• Mise à disposition des recommandations à l'ensemble du personnel</li> <li>• Protocole de prise en charge en cas d'agitation d'un résident</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le résident doit faire l'objet d'une contention (selon les modalités définies dans le protocole de contentions)</li> </ul>

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

Objectifs	Moyens	Actions du projet de vie individuel
<b>Objectif 6</b> Chaque résident reçoit une information claire, loyale et adaptée à l'évolution de son état de santé et donne son consentement à tout soin le concernant.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Information donnée, écrite dans le dossier de soin suivant les recommandations de la loi du 4 mars 2002.</li><li>• Consentement signé recueilli à l'entrée par le résident ou son représentant légal.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recueillir le consentement pour (préciser) et le tracer</li></ul>

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

### Axe 5 – Le respect des droits et libertés du résident

Objectifs		Moyens	Actions du projet de vie individuel
<u>Objectif 1</u>	Le personnel participe à l'admission et à l'accueil du résident. Il connaît son histoire, ses rythmes, ses habitudes en fonction des possibilités et en tient compte pour la mise en place d'une prise en charge personnalisée et adaptée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueil des données : habitudes de vie, goûts, effectué avec la famille</li> <li>• Elaboration d'une fiche spécifique rassemblant « l'histoire de vie »</li> <li>• Présentation par le cadre responsable du service du dossier du résident à l'équipe en vue de son admission.</li> <li>• Chambre préparée à l'avance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une rencontre référents / famille / résident pour évoquer les droits et libertés et recueillir les attentes des proches</li> </ul>
<u>Objectif 2</u>	Chaque membre du personnel participe activement à la démarche du projet et à la mise en place d'actions personnalisées. Un bilan de l'existant est réalisé en équipe. Des axes de progrès sont définis et mis en application avec un suivi et une évaluation réguliers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation de l'équipe à l'évolution du projet de soins et de vie</li> <li>• Réunion de synthèse hebdomadaire</li> <li>• Entretien deux fois par an entre médecin, résident, personnel et entourage</li> </ul>	
<u>Objectif 3</u>	Le personnel de l'Unité associe le résident aux décisions le concernant et recherche avec lui la solution la mieux adaptée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le patient est associé aux décisions en fonction de sa pathologie, quand cela est possible.</li> <li>• Informer le résident avant tout soin.</li> <li>• Informer le résident de son état de santé ainsi que sa famille s'il y a accord de celui-ci</li> </ul>	
<u>Objectif 4</u>	Les interventions auprès de chaque résident sont dispensées par des personnels formés, qualifiés et en nombre suffisant.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel est formé et qualifié</li> <li>• Les quotas sont suffisants</li> <li>• Respecter les droits du résidents : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'intimité,</li> <li>○ les biens,</li> <li>○ l'autonomie,</li> <li>○ le rythme du résident</li> <li>○ Droit à être levé tous les jours</li> <li>○ Liberté de recevoir et d'expédier du courrier</li> <li>○ Liberté de communiquer avec sa famille</li> <li>○ Respect du culte</li> <li>○ Liberté d'aller et venir</li> </ul> </li> <li>• Droit de bénéficier d'activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir actions en place dans les autres axes</li> </ul>

## PROJET DE VIE INSTITUTIONNEL

Objectifs		Moyens	Actions du projet de vie individuel
<u>Objectif 5</u>	Le travail en équipe pluridisciplinaire est favorisé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion de synthèse en équipe pluridisciplinaire afin d'évaluer les objectifs de soins.</li> <li>Transmissions faites correctement dans le dossier de soins afin d'informer correctement le reste de l'équipe</li> </ul>	
<u>Objectif 6</u>	Une formation spécifique à la gérontologie et à la prévention des maltraitances est dispensée à tous ceux qui ont une activité professionnelle auprès des personnes âgées dépendantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan de formation est bien défini en unité Alzheimer : respect de la personne âgée, troubles du comportement, soins palliatifs et ce après mise en place d'une procédure de recueil des besoins</li> </ul>	
<u>Objectif 7</u>	Chaque intervenant est attentif au deuil et /ou séparations vécues par les résidents	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un dispositif d'écoute psychologique et d'accompagnement</li> <li>Possibilité lors d'une fin de vie de la présence de jour comme de nuit de la famille en adaptant l'espace de vie de la chambre (lit couchette...)</li> <li>Accompagnement par le responsable du culte de la personne en fin de vie si souhait de celui-ci</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La famille souhaite rencontrer un psychologue</li> <li>Demander au représentant du culte un accompagnement attentif</li> </ul>
<u>Objectif 8</u>	Le personnel est formé aux soins palliatifs, à la prise en charge des personnes démentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formations soins palliatifs et troubles du comportement obligatoires pour travailler dans l'unité</li> </ul>	
<u>Objectif 9</u>	Le personnel de l'unité analyse ses attitudes et ses pratiques professionnelles dans l'objectif d'améliorer la vie quotidienne de chaque résident.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion de synthèse</li> <li>Réunion de fonctionnement trimestrielle au sein du service</li> <li>Groupes de parole</li> <li>Evaluation de pratiques professionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire remplir le questionnaire de satisfaction</li> </ul>

## PROJET DE VIE INDIVIDUEL

		DATE DE LA REUNION												COMMENTAIRES
<b>AXE 1 : PRENDRE EN CONSIDERATION LES VALEURS, ATTENTES, DU RESIDENT QUELLE QUE SOIT SA DEPENDANCE.</b> <b>AXE 5 : RESPECT DES DROITS ET LIBERTES DU RESIDENT.</b>		FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	
OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSEES													
Les désirs du patient sont pris en considération.	Des référents ont été nommés.													
	La fiche d'informations relatives à la vie du patient est remplie.													
Participation des familles et amis.	Les familles sont invitées aux animations.													
	Les familles sont prévenues que le patient part en animation.													
	La famille est invitée à participer à la vie du patient.													
	La famille est invitée à participer aux repas.													
	Le résident n'est pas dérangé lorsqu'il reçoit de la visite dans sa chambre.													
Animation.	Les activités qu'aimait pratiquer au domicile le résident sont connues.													
	Les différentes animations existantes lui sont proposées.													
	Un programme d'animation personnalisé est établi en fonction de ses goûts.													
	Le résident donne son avis sur l'utilisation de son droit à l'image.													

## PROJET DE VIE INDIVIDUEL

		DATE DE LA REUNION												COMMENTAIRES
AXE 1 : PRENDRE EN CONSIDERATION LES VALEURS, ATTENTES, DU RESIDENT QUELLE QUE SOIT SA DEPENDANCE.		FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	
OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSEES													
Religion.	Les convictions religieuses du patient sont connues.													
	Elles sont respectées (régime, rites...)													
Prise en charge du résident en fin de vie.	Le résident en fin de vie est pris en charge dans le service.													
	La famille est invitée à rester avec le résident autant qu'elle le souhaite.													
	Une rencontre avec le psychologue est prévue pour le patient pour la famille													
Inciter le résident à exprimer son ressenti.	Prévoir un rendez-vous avec la famille													
	La famille et le résident remplissent l'enquête de satisfaction.													
	Les réclamations sont transmises à la CRUQPC.													
	Le résident et sa famille sont tenus informés des suites données à leur réclamation.													

## PROJET DE VIE INDIVIDUEL

		DATE DE LA REUNION												COMMENTAIRES
<b>AXE 2 : PRESERVER LE ROLE SOCIAL DE CHAQUE RESIDENT.                      AXE 5 : RESPECT DES DROITS ET LIBERTES DU RESIDENT.</b>		FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	
OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSEES													
Lors de l'entrée.	Un rendez-vous est donné au résident avec le cadre du service.													
	Le contrat de séjour est remis au résident.													
	Le livret d'accueil est remis au résident.													
	Le règlement de fonctionnement est remis.													
	La charte des droits et libertés du patient est remise.													
	La famille et le patient sont informés de leurs droits sociaux et des intervenants de proximité pouvant les aider.													
Gestion des biens.	Le patient est capable de gérer ses biens													
	Une mesure de protection est mise en route.													
	Des petits achats sont effectués par le patient par le biais de l'argent de poche remis par le gestionnaire des biens du patient.													
Droits civiques	Le patient pouvant exercer son droit de vote est invité à le faire.													
	Il est accompagné dans sa démarche.													
Respect de la personne	Le patient garde la maîtrise de son courrier.													
Expression	Le résident ou sa famille sont conviés au conseil de la vie sociale.													

**PROJET DE VIE INDIVIDUEL**

		DATE DE LA REUNION												COMMENTAIRES
AXE 3 : LA QUALITE DE VIE DES RESIDENTS.		FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	
OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSEES													
Mobilisation et déambulation.	Le personnel motive le patient à la marche.													
	Ses besoins en kiné sont évalués.													
	Une PEC kiné est effectuée si besoin.													
	Ses besoins en psychomotricité sont évalués.													
	Une PEC psychomot est effectuée si besoin													
	Un bilan d'autonomie est réalisé à l'entrée.													
	L'autonomie du patient est réévaluée en réunion de synthèse.													
Alimentation	Le repas est pris là où le souhaite le patient.													
	Les goûts du patient sont connus et respectés.													
	Une texture adaptée aux capacités de mastication du patient est mise en place.													
Hygiène	Les habitudes du patient en matière d'hygiène sont connues et respectées.													
	Une prestation coiffure est proposée.													
Habitudes vestimentaires.	Les habitudes vestimentaires du patient sont connues et respectées.													
Changement de chambre	Les familles sont prévenues des changements de chambre.													

**PROJET DE VIE INDIVIDUEL**

		DATE DE LA REUNION												COMMENTAIRES
AXE 4 : MAINTENIR ET PRESERVER L'AUTONOMIE.		FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	FAIT	A FAIRE	A POURSUIVRE	NON APPLICABLE	
OBJECTIFS	ACTIONS PROPOSEES													
Maintien de l'autonomie	La prise en charge kiné et psychomotricité est mise en place (cf axe 3)													
	L'évaluation AGGIR est faite à l'entrée puis réévaluer tous les 6 mois.													
	La liste des actions réalisées par le résident est notifiée en synthèse.													
	La liste des actions réalisées avec aide par le résident est notifiée en synthèse													
Maintien de la mémoire	Le patient participe aux ateliers mémoires.													
	Le résident est invité à lire.													
Prévention de l'incontinence, chutes, escarres...	Le résident est accompagné aux toilettes.													
	Les préventions d'escarre sont réalisées.													
	Une grille de Norton est faite et réajustée régulièrement.													
PEC de la douleur	Une évaluation pluri quotidienne de la douleur est effectuée.													
	Un traitement spécifique est prescrit.													
Contention physique	Si le patient est agité, la décision de la mise d'une contention est évaluée en équipe.													
	La prescription de contention est évaluée quotidiennement selon les directives de l'HAS.													
Consentement aux soins.	Le consentement aux soins est signé par le patient.													

